

Appel à candidatures – Fonds d'appui à la mobilité intraRESCIF (juin 2024)

(aide à la mobilité des chercheurs/chercheuses et du personnel du Sud dans les institutions du RESCIF)

OBJECTIFS DE CE FONDS

Le réseau RESCIF a de nombreuses activités tant dans le domaine de la recherche que de la formation. Les principales sont les laboratoires conjoints, ainsi que les stages organisés par l'association étudiante EtuRESCIF, sans oublier les projets bi- ou multilatéraux, l'organisation d'écoles doctorales et de conférences scientifiques.

Partant du principe :

- que la multiplication des rencontres entre les membres du réseau (étudiant.e.s, chercheuses/chercheurs, académiques) ne peut que participer à enrichir les collaborations tant au niveau de la recherche que de l'enseignement au sein du réseau, et
- qu'une mobilité physique est indispensable pour initier de nouvelles activités scientifiques et donner corps aux différents volets du RESCIF,

Ces Fonds de support à la mobilité du personnel scientifique, académique ou enseignant est destiné uniquement au personnel des universités du Sud membres du RESCIF.

Ce Fonds d'aide à la mobilité intra-RESCIF viserait à créer les conditions optimales permettant d'aider

- les chercheurs/chercheuses et délégué.e.s du Sud à participer aux réunions scientifiques du réseau (au Nord ou au Sud);
- les enseignants du Sud à dispenser des cours dans une autre université membre du réseau (du Nord ou du Sud);
- les enseignants du Sud à participer à une formation dans une autre université membre du réseau (du Nord ou du Sud).

Cette initiative est lancée comme projet pilote, à petite échelle, afin d'évaluer si sur le terrain l'existence de ce fonds stimule la mobilité et les échanges entre les membres du réseau et aide à promouvoir et étendre le nombre de collaborations actives entre les membres du réseau.

ACTIVITÉS QUI PEUVENT ÊTRE FINANCÉES PAR CE FONDS :

a) Participation aux réunions scientifiques du réseau

Cette action vise à promouvoir la participation (physique) des chercheurs et chercheuses des institutions du Sud du réseau RESCIF à la conférence scientifique que le réseau RESCIF organise annuellement.

b) Missions d'enseignement

Cette action vise à promouvoir les **séjours d'enseignement** pour des membres du corps enseignant issus des institutions du Sud membres du réseau dans une université partenaire (du Sud ou du Nord).

Les objectifs de cette action sont les suivants:

- permettre aux étudiants de bénéficier des connaissances et de l'expertise d'enseignants **d'autres institutions du réseau,**
- encourager les membres du réseau à élargir et à **enrichir l'éventail des cours offerts,**
- fournir au personnel enseignant des possibilités de **développement personnel et professionnel,**
- **créer des liens** entre les établissements membres du réseau.

La candidature doit détailler le programme d'enseignement élaboré entre l'entité d'attache et l'institution d'accueil (toutes les deux membres du RESCIF). Ce plan doit inclure, au minimum :

- les objectifs et la valeur ajoutée de la mobilité,
- le contenu du programme d'enseignement,
- les résultats attendus et leur impact.

c) Missions de formation

Cette activité soutient le développement professionnel du personnel enseignant et non enseignant des institutions du Sud membres du RESCIF sous la forme d'activités de formation dans une autre institution du réseau (du Sud ou du Nord). Le séjour peut prendre différentes formes : courte période de **détachement**, visite d'**observation** en situation de travail, visite d'études, **atelier**, etc.

Les objectifs sont les suivants :

- permettre aux membres du personnel des institutions du SUD membres du RESCIF d'acquérir des connaissances ou des savoir-faire à partir d'expériences et de **bonnes pratiques** dans une autre institution, ainsi que des compétences pratiques pouvant leur servir dans leur travail actuel et dans leur développement professionnel;
- aider au **développement de la coopération** entre les établissements membres du réseau RESCIF.

1. CRITERES DE RECEVABILITE

Pour être recevable, toute demande devra :

- être introduite via le formulaire de candidature dûment complété ;
- être portée par un membre du personnel d'une des **institutions SUD** du RESCIF;
- répondre à une de ces trois catégories de mobilité suivantes : participer aux réunions scientifiques du réseau ; dispenser des cours dans une autre université membre du réseau, participer à une formation dans une autre université membre du réseau (pour plus de détails sur les catégories, voir dans la description des objectifs de ce Fonds).
- proposer un budget qui respecte les normes de gestion des ressources universitaires ainsi que le règlement spécifique du fonds. L'aide financière apportée par ce Fonds ne peut pas être le seul apport financier de la mobilité.
- être accompagné de l'avis favorable motivé du délégué.e de l' institution de rattachement.

La participation des délégués des institutions membres aux réunions de délégué.e.s n'est pas une activité éligible pour ce Fonds (étant donné qu'ils font partie de l'engagement institutionnel de chaque membre du réseau).

2. CRITERES DE SELECTION

Une sélection est opérée deux fois par an par un Comité *ad-hoc*, compte tenu du nombre de demandes reçues et des budgets disponibles. Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait le budget disponible, les candidatures seront classées en fonction des éventuelles retombées collectives du projet pour le RESCIF. Une certaine parité dans la répartition du budget entre les différentes institutions du réseau est souhaitée.

3. BUDGET

Ce Fonds, qui a un budget limité, participera **partiellement** aux frais de voyage et d'hébergement avec un forfait fixe maximum de **1 500 euros** par mission.

4. PROCEDURE

Les candidatures déposées selon la procédure ci-dessus seront sélectionnées 2 fois par année civile.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le SG (rescif@esp.sn) avant le dépôt de leur candidature pour toute clarification concernant ces Fonds et les critères de sélection.

Le dossier comprenant le formulaire et ses annexes doit être transmis par mail (un seul fichier PDF) via la boîte mail du SG RESCIF (rescif@esp.sn) pour le **15 août 2024**. La sélection des mobilités se fera par une Commission scientifique *ad-hoc*, dont les membres ont été désignés par l'Assemblée de délégué.e.s RESCIF.

5. RAPPORT FINAL

Un rapport de la mobilité sera produit à l'échéance de la période couverte par le financement et avant toute demande de renouvellement éventuelle. Ce rapport comprend une description de l'activité réalisée et des bénéfices que cette mobilité a pu apporter au demandeur et à son institution d'attache.